

Construire et animer un réseau de paysages protégés à l'échelle de la Manche et de la Mer du Nord

Description :

Depuis les années 1990, la coopération transfrontalière autour des patrimoines s'est progressivement renforcée entre les territoires riverains de la Manche et de la mer du Nord.

Aspects paysagers, biodiversité, tourisme durable, éco-citoyenneté, et maintenant énergie constituent des axes d'échanges et de projets communs.

La coopération mobilise de nombreux acteurs publics et associatifs parmi lesquels Eden 62, le Conservatoire d'Espaces Naturels, l'ONF, le CRPF, ...en relation avec les collectivités locales

La création et l'animation d'un réseau plus structuré de ces paysages protégés européens permettront d'assurer des échanges plus nombreux autour de la connaissance et via des expérimentations. Ces échanges, riches d'enseignements en matière de développement durable, favorisent les contacts entre les habitants et acteurs locaux de part et d'autre de frontières, lesquelles s'effacent ainsi peu à peu.

Ils renforcent l'intérêt commun, dans cette région transmanche très peuplée, à conserver et valoriser ces paysages protégés pour le bien-être des habitants et des visiteurs.

Les projets en cours, (« Landscape and Nature for All », projet franco-anglais qui regroupe 17 partenaires autour de la biodiversité et des aspects paysagers, et « Paysages en transformation », projet franco-belge autour des thèmes de la biodiversité, de l'urbanisation, du patrimoine bâti, et de l'énergie) constituent la base des futures coopérations, qui associeront, autant que faire se peut, des entités nouvelles bordant la Manche et la Mer du Nord.

Principales actions proposées

:

- Mise en œuvre des projets Interreg validés
- Animation du réseau des PNR, AONB et Parcs Belges en vue de la mise en œuvre de nouvelles démarches de coopération élargies (géographiquement et dans les thèmes abordés).
- Développement de nouveaux programmes « Interreg »

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure est mise en œuvre sous la responsabilité du Syndicat mixte, chef de file ou partenaire principal des programmes déjà validés.

Le Syndicat mixte travaillera à la structuration et à l'extension du réseau, sans nécessairement prétendre à en assurer ultérieurement l'animation.

Les partenaires envisagés sont les AONB, les parcs belges et leur fédération, les PNR bordant la Manche et la Fédération Nationale des Parcs, le Kent County Council, la Province de Flandre Occidentale, le Département du Pas-de-Calais et/ou Eden 62, le Département du Nord et le Conseil régional.

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire. Elle prend appui sur les principaux ensembles naturels et paysagers, bases des échanges euro-régionaux.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)